

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE
REPUBLICAIN INDÉPENDANT

5 Cent. le Numéro

DES HAINES LE TEMPS EST PASSÉ

Dimanche 18 Novembre 1894

ABONNEMENTS :
LYON, RHÔNE, LOIRE, SAÛNE-ET-LOIRE, AIN, ISÈRE 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS, CORSE ET ALGÈRE 7
Les abonnements partent des 1^{er} et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse.
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIÈRE ANNÉE — N° 115
DIMANCHE 18 NOVEMBRE 1894 — SAINT MAXIME
— DEMAIN SAINTE ÉLISABETH —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. Place des Terreaux, 7
RÉDACTION, de 3 heures à minuit.
ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RÉCLAMES, la ligne. 1.50
Prix divers pour les annonces d'opérations et de décès.

BULLETIN DU JOUR

A la Chambre, séance d'interpellations.
C'est d'abord M. de Douville-Maillefeu qui réclame la conversion du 3 0/0 en 2 1/2. M. Poincaré fait justice de cette thèse fantaisiste et l'incident est clos sans ordre du jour.

M. Castelin interrompt ensuite sur le contrôle de l'exploitation des chemins de fer.

M. Barthou a fait à ce sujet des déclarations qui ont été approuvées par 477 voix contre 50.

L'instruction de l'affaire Dreyfus est close. On dit que l'innocent aurait fait des aveux.

Le ministre de la guerre a fait à plusieurs journalistes des déclarations de nature à calmer l'émotion du pays. Aucune pièce n'a été soustraite et les renseignements qui auraient pu être fournis à l'étranger sont d'importance secondaire.

L'éventualité d'une intervention des puissances européennes ou d'une médiation des États-Unis, dans le conflit sino-japonais, paraît, quant à présent, écartée.

Lire à la 3^e page nos dépêches de la dernière heure.

Lettre Parisienne

Paris, 16 novembre.

LES SOCIALISTES. — LE BUDGET. — LES ESPIONS
Vous n'auriez jamais cru que M. Jaurès et M. Millerand étaient de simples bourgeois comme vous et moi ; des bourgeois bons à jeter au fumier sinon à l'abattoir.

Voilà cependant ce qui leur arrive à ces braves socialistes.

Le comité socialiste, celui qui a le culte de la véritable doctrine, les rejette de son sein, et les désigne à la vindicte publique comme des socialistes mauvais teints.

C'est le groupe allemandiste, le plus fort du reste, qui a jeté, dans un manifeste solennel, excommunication majeure sur les socialistes parlementaires, sur ceux qui préfèrent la parole du Palais-Bourbon, aux harangues chaleureuses et menaçantes de la rue.

Les socialistes parlementaires, qu'on peut appeler maintenant socialistes en Chambre, restent une troupe de généraux sans soldats, comme les armées de l'Amérique du Sud.

Tout cela ne tire pas à conséquence et montre seulement que les doctrines des socialistes sont tellement différentes entre elles, qu'elles ne peuvent jamais aboutir à la majorité dans le pays ni le rétablir absolument pas à s'entendre et le socialisme périrait dans le chaos.

Les députés socialistes, dans la situation qui leur est faite, deviennent de simples radicaux qui, à leur tour, n'entendent pas entre eux.

Entre MM. Goblet et Pelletan, il y a autant de différence qu'entre M. Pelletan et l'importeur quelconque de la majorité. C'est là ce qui fait une partie de la force du cabinet. La faiblesse de l'opposition devient une alliée puissante du sens pratique que le ministère porte aux affaires. M. Dupuy, comme M. Poincaré, comme M. Hanotaux ne discutent jamais des théories. Ils portent la question sur le terrain pratique, ils présentent les choses telles qu'elles sont et non pas seulement comme on voudrait qu'elles fussent. La force des choses leur donne la victoire.

Ce n'est ni un emprunt ni une avance. On transfère une créance sans toucher à la situation budgétaire, avec la certitude que le gouvernement de Madagascar devra fournir les moyens de la racheter ; c'est à peine si on peut appeler cette opération une gaffe.

Il est évident que la première des conditions de la paix sera le remboursement des frais de la guerre. Ce jour-là, la créance cédée reprendra sa place dans la situation financière au budget.

La discussion du budget est imminente.

Il n'y a pas à douter que le budget et les réformes ne soient votés haut la main ; sauf pour celle des boissons. Mais le vote, quel qu'il soit, n'entravera pas l'équilibre du budget.

On ne regarde pas sans quelque émotion un budget qui se chiffre par milliards ; il n'y a pas longtemps on parlait d'un milliard comme d'une chose phénoménale ; maintenant, nous sommes à trois, et sur le chemin de quatre. Si on écoute les collectivistes, on arriverait rapidement à dix. Et après ? L'effondrement général serait inévitable. Ce qui prouve bien que les doctrines du

socialisme d'Etat nous ramèneraient à l'anarchie barbare primitive.

Le dernier cas d'espionnage est très curieux ; on dirait un chapitre de roman.

Deux grands gaillards Teutons jetaient l'argent par les fenêtres avec ces demoiselles, pour surprendre les secrets militaires.

Si l'histoire est vraie, elle serait assez curieuse.

L'espionnage par les femmes est connu, mais il fonctionnait surtout dans le monde des escarpes et des voleurs. On ne doutait guère que par les femmes galantes il y eût un moyen de connaître les secrets militaires.

Peut-être n'y a-t-il là qu'une coïncidence. Les deux officiers, en faisant de l'espionnage, — si tant qu'ils fussent des espions, — profitaient de leurs moments perdus pour s'amuser avec les demoiselles de la rue de Marbeuf. Car on ne voit pas bien ce qu'elles auraient pu leur apprendre. Ce n'est certes pas le système de défense des places !

Du reste, je crois toujours qu'on voit plus d'espions qu'il n'y en a. La France attire beaucoup d'ouvriers allemands, italiens et belges qui viennent chercher de l'ouvrage. De là à dire comme on le fait parfois, que ce sont tous des espions, il y a loin.

UN PARISIEN.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Yokohama, 17 novembre.

Les journaux japonais prétendent que la France a reconnu la légitimité des arrestations opérées à bord du *Sydney*.

On a décidé l'appel anticipé des conscrits.

Un grand nombre de malades et de blessés japonais arrivent à Regina.

Shanghai, 17 novembre.

Si les Japonais prennent Port-Arthur, Li-Hung-Chang le paiera de sa vie.

Lui-Pin-Chan, vice-roi de Sze-Chuen, a été arrêté et transporté à Pékin, comme un criminel ordinaire, sous l'inculpation d'avoir empoisonné un général tartare.

Non intervention des puissances

Paris, 17 novembre.

On télégraphie de Berlin au *Figaro* : « J'apprends de source diplomatique que les puissances continentales refusent unanimement d'intervenir dans les affaires sino-japonaises, et d'autre part que le Japon a refusé l'intervention américaine. La question de médiation paraît donc définitivement écartée. Les puissances n'interviendront que dans le cas où les conditions de paix que le Japon imposera à la Chine, mettraient en jeu les intérêts internationaux. »

LES

Funérailles du Czar

Paris, 17 novembre.

AU SÉNAT

Le Sénat avait décidé, jeudi, qu'il se réunirait lundi en séance publique. Postérieurement à cette résolution, on a appris que les obsèques du czar auraient lieu le même jour.

Le bureau du Sénat, réuni pour examiner ce qui y avait lieu de faire en cette circonstance, a décidé que si la Chambre, comme on l'a annoncé, ne se réunissait pas ce jour-là, le Sénat leverait sa séance en signe de deuil.

DANS LES PORTS

Brest, 17 novembre.

Dans une proclamation affichée ce matin, le maire invite la population à arborer, le jour des funérailles du czar, les drapeaux russes et français voiles de crêpe.

Lorient, 17 novembre.

Le deuxième bataillon de fusiliers marins, a reçu l'ordre d'envoyer à Paris une compagnie destinée à assister lundi à la cérémonie de l'église russe.

A L'ÉTRANGER

LE RAPPROCHEMENT ANGLO-RUSSE

Londres, 17 novembre. — Le *Daily-News* explique que le désir d'un rapprochement avec la Russie manifesté par les journaux anglais et par lord Rosebery, ne tend nullement à nuire à l'alliance franco-russe.

LA POLITIQUE ALLEMANDE

On télégraphie de Berlin au *New-York Herald* : J'apprends que le voyage du comte Hatzfeld, ambassadeur à Londres, a une grande importance. Il est venu ici pour recevoir les instructions personnelles de l'empereur, qui veut revenir à une politique bismarckienne, c'est-à-dire à une politique anti-anglaise.

LE CABINET HONGROIS

Buda-Pesth, 17 novembre. — La situation du cabinet est devenue critique, à cause du retard apporté par l'empereur à la sanction des lois ecclésiastiques.

Le bruit court même que les ministres donneraient leur démission.

D'autre part, on dit que le comte Apponyi apporterait son appui au cabinet.

M. CRISPI ET LA PAIX

Rome, 17 novembre. — Au cours de la récente entrevue qu'il a eue avec M. Crispi, M. Emilio Zola a fait observer que les gouvernements et les peuples sont las de la guerre, et que souverains et hommes d'Etat déploient leurs efforts pour maintenir les bénéfices de la paix.

— Vous avez raison, riposta M. Crispi ; je suis placé pour le savoir. Jamais les gouvernements, jamais les souverains n'ont voulu la paix comme aujourd'hui. L'Italie plus que tout autre peuple. Jamais la paix ne m'a semblé plus assurée.

A Propos de l'Armée Coloniale

(Nous rappelons que les articles publiés à cette place n'engagent en rien la ligne politique du journal.)

L'affaire de Madagascar va faire rentrer dans le domaine de l'actualité la vieille question de l'armée coloniale, dont on ne s'occupe plus depuis assez longtemps déjà, bien qu'on l'eût déclarée extrêmement urgente.

Il est décidé, ou il va être décidé que nous enverrons dans la grande île africaine un corps de 15.000 hommes. J'estime que c'est bien, et qu'on a raison de faire, d'un seul coup, tout l'effort qui peut être nécessaire.

Que les Hovas soient des adversaires peu redoutables pour des troupes françaises, j'en conviens avec tout le monde ; mais il ne faut pas oublier qu'ils sont chez eux, qu'ils connaissent mieux que nos soldats les défilés de leurs montagnes, qu'ils n'ont pas à craindre la fièvre, et qu'ils seront peut-être un peu dirigés par des conseillers plus habitués qu'eux au maniement des armes européennes.

C'est donc une expédition sérieuse, au moins quant à ses *aléas*, que nous allons entreprendre.

Beaucoup de personnes pensent que ce sera une simple promenade ; tant mieux, s'il doit en être ainsi ; mais il n'en sera pas moins sage de prendre à l'avance toutes les précautions utiles. Le plus petit insuccès au début produirait un trop fâcheux effet, en France et ailleurs, pour qu'on s'y expose de gaieté de cœur.

Donc, nous aurons 15.000 hommes à Madagascar. A cela, rien à dire. Mais certaines déclarations que je viens de lire me font un peu réfléchir.

Dans la réunion des bureaux pour la constitution de la commission chargée d'examiner la demande de crédit déposée par le gouvernement, un député a demandé qu'il fût bien entendu que pas un homme du contingent ne serait envoyé à Madagascar. Et M. le président du Conseil s'est efforcé de répondre qu'on n'aurait nullement besoin de recourir à ce moyen. C'est vite fait de parler ainsi. Cependant, il serait peut-être bon, qu'on se rendît compte une fois pour toutes, de ce qu'il y a de hasardeux dans cet engagement si souvent pris de ne jamais toucher au contingent.

Le service aux colonies est-il, oui ou non, le service du pays ? Partout où va la France, son armée doit aller, et on a beau affirmer qu'aucun homme provenant du recrutement annuel ne sera envoyé au loin malgré lui, la nature des choses résiste. Si l'on veut passer outre, on arrive à des conséquences qui peuvent être bien autrement fâcheuses que celles qu'on a voulu éviter.

Une armée coloniale, composée de toutes sortes d'éléments disparates, recrutés exclusivement au moyen des primes, qui n'a rien de commun avec le contingent, et qui relève, — comme on l'a voulu, — d'un ministère autre que celui de la guerre ou de la marine, est une mauvaise armée. On considère, il est vrai, que ce système d'organisation militaire présente un avantage, celui de n'inspirer aucune inquiétude aux familles de France, qui n'ont pas à craindre que leurs enfants soient employés aux besognes coloniales ; mais voyez la conséquence : la politique coloniale devient une chose dont le pays peut, jusqu'à un certain point, se désintéresser.

Si ses gouvernants veulent, avec l'instrument qu'on aura mis à leur disposition, bouleverser le monde pour conquérir, de ci de là, quelques morceaux de terre sans valeur, comme les sables du Soudan, il les laissera faire, jusqu'au jour où il s'apercevra que tout se paye, et que ce qu'on gagne en sacrifices personnels, on le rend en sacrifices pécuniaires. L'œuvre coloniale française se sera accomplie, si on peut le dire, à ses frais, mais sans sa participation. En vaudra-t-elle mieux ? J'en doute.

Il faut bien qu'on se rende compte que nous n'inventons rien, et que toutes les idées que nous discutons aujourd'hui, sur lesquelles nous prétendons asseoir des systèmes nouveaux, ont été examinées en d'autres temps.

La création de l'infanterie de marine fut le résultat d'une longue expérience. C'était une admirable troupe, parfaitement appropriée à l'objet de sa destination, qui était d'assurer la garde des colonies, et de concourir éventuellement à la défense nationale. Par elle s'affirmait et se maintenait l'idée de l'unité du drapeau, de la communauté de tendances patriotiques entre la France et ses parties extérieures.

L'infanterie de marine, premier élément d'une bonne armée coloniale, avait besoin d'être transformée, ou plutôt fortifiée, pour être mise à la hauteur des besoins nouveaux résultant de l'agrandissement de notre domaine. On a pensé que ce qui importait le plus, c'était de donner satisfaction à je ne sais quelles aspirations électorales, et on a décidé que ce corps ne se recruterait plus que par voie d'engagements volontaires.

Les engagements volontaires ne sont guère venus, des vides désolants se sont produits dans les compagnies, s'il faut en croire des affirmations non démenties que portait, il n'y a pas longtemps, à la tribune du Sénat, le regrettable M. Moinet, et il en résulte que l'infanterie de marine est menacée de perdre, à brève échéance, la réputation de belle troupe d'élite qu'elle avait.

On ne tient pas à entrer, même pour une prime, dans un corps dont les obligations ne sont plus semblables à celles, du reste, de l'armée française.

Par une contradiction manifeste, on s'est abstenu d'appliquer la loi de 1889, malgré sa prescription formelle, en ce qui concerne les contingents français des colonies. On a dit que cela aurait coûté trop d'argent ; ce qui est contestable. Ce qui n'est pas, c'est que si les contingents de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique, avaient été incorporés dans l'armée métropolitaine, comme le veut la loi, s'ils avaient été placés, par exemple, en Algérie, on les aurait eus aujourd'hui sous la main pour la formation du corps destiné à Madagascar.

Par contre, on a constitué en Afrique des troupes purement indigènes. Je ne dis pas qu'on ait eu tort : les tirailleurs sénégalais, soudanais, haoussas, sont d'excellents soldats. Mais les cadres européens sont insignifiants, par la raison qu'on ne veut pas employer dans ces pays des hommes du recrutement de France. Or, nous n'avons pas encore le droit, raisonnablement, de demander aux Soudanais d'être bon Français, et on peut concevoir quelque vague inquiétude, en songeant que, quand beaucoup d'entre eux auront passé par notre école de guerre, les guerriers des Samory et des Ahmadou seront peut-être un peu plus redoutables qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Tout cela m'a conduit très loin de Madagascar ; mais je veux dire simplement ceci : les éléments sur lesquels on aurait dû pouvoir normalement compter pour former le noyau du corps expéditionnaire, l'infanterie de marine, les contingents coloniaux, ces éléments font complètement défaut, on ont été, par une imprévoyance regrettable, plus ou moins désorganisés.

D'autre part, les engagements volontaires ne seront peut-être pas aussi nombreux qu'on paraît le penser ; quand on n'est pas soldat, on s'enrôle pour aller à la frontière, non à Madagascar ; quand on est soldat, et que la patrie n'est pas menacée, on aime mieux attendre en France le jour où l'on pourra retourner à son champ, que de s'embarquer spontanément pour une campagne lointaine. Les demandes volontaires viendront surtout des officiers ; parce que ceux-ci n'auront pas seulement des risques à courir, mais aussi des avantages éventuels à recueillir.

J'en conclus que c'est s'engager témérairement, que de proclamer à l'avance qu'aucun homme du contingent ne sera envoyé à Madagascar.

A. Isaac, sénateur.

Service télégraphique

Autour du Parlement

Paris, 17 novembre.

LES OBSEQUES DU CZAR

Les bureaux de la Chambre se sont réunis avant la séance pour nommer la délégation de 6 membres qui représentera cette assemblée lundi, à la cérémonie funèbre de la rue Daru.

Ont été désignés : MM. de Malvy, vice-président, représentant M. Burdeau, empêché, Lockroy et Etienne, vice-présidents, Bizarelli, questeur, Parjon et Rathier, secrétaires.

POURSUITES CONTRE UN DÉPUTÉ

La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites

contre M. Charles Roux, député des Bouches-du-Rhône, s'est prononcée à l'unanimité contre l'autorisation.

LES CRÉDITS POUR MADAGASCAR

M. Pachai Groussot a déposé le contre-projet suivant au projet de crédit pour Madagascar.

Un crédit extraordinaire de 8 millions est ouvert au Ministère de la marine, des colonies et des affaires étrangères pour développer les travaux de défense de notre possession de Diego-Suarez, attribuer une garde suffisante au résident général à Madagascar, conformément aux stipulations du traité de 1885, saisir le produit des douanes à Tananarive et à Majunga, jusqu'à concurrence des indemnités dues par le gouvernement Hova aux Français de la Grande-Île.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 novembre.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Casimir Perier.

LE SERVICE FUNÉBRE DU CZAR

Le ministre des affaires étrangères a communiqué au conseil les détails arrêtés par le protocole pour le service qui sera célébré lundi à l'église russe de la rue Daru.

L'INTERPELLATION CASTELIN

M. Barthou, ministre des travaux publics a entretenu le Conseil de l'interpellation de M. Castelin, qui sera discutée cet après-midi, relative à l'exploitation et au contrôle des chemins de fer.

LES SERVICES MARITIMES POSTAUX

M. Loubet, ministre du commerce, a exposé la question des services maritimes postaux.

LA COMMISSION DES CRÉDITS

M. Poincaré, ministre des finances, donnera à la commission des crédits de Madagascar les renseignements qu'elle a demandés sur la combinaison financière proposée, mais il la priera de renvoyer l'étude de la question à la commission du budget.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Guérin, ministre de la justice, a présenté à la signature du président de la République un décret nommant M. Faïma, directeur de affaires civiles au ministère de la justice, conseiller à la cour de cassation ; M. Bouloche, directeur des affaires criminelles, conseiller d'Etat au service extraordinaire.

Sont en outre nommés :

Président à Saint-Etienne, M. Naudin, président à Grenoble, président à Grenoble, M. Grimaud, président à Nevers ; juge à Valence, M. Blachier, juge à Tarascon ; juge à Tarascon, M. Faure, juge à Marvejols ; juge à Melle, M. Bourdier, juge à Bellay ; juge à Bellay, M. Devanne, juge suppléant à Corbeil.

L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE

Déclaration du ministre de la guerre

Le *Journal*, désirant fixer l'opinion publique sur l'affaire d'espionnage dont il est question ces jours-ci, a envoyé son rédacteur militaire auprès du ministre de la guerre.

Des explications données par celui-ci, il ressort que les trois individus dont il a été demandé l'incarcération n'ont eu aucune relation avec le capitaine Dreyfus. Deux sont d'origine allemande ; l'un est officier pensionné, c'est-à-dire retraité, mais encore jeune ; l'autre serait, prétend-il, déserteur. Quant au troisième, un Français, il a été écroué plutôt pour escroqueries que pour espionnage.

L'instruction

M. Pasques, juge d'instruction, a procédé aujourd'hui, de concert avec le commandant Henry, au ministère de la guerre, à un nouvel examen des papiers saisis chez Schenck et von Cassel, les espions allemands dont nous avons annoncé l'arrestation.

A ce propos, notons que le Français arrêté en même temps appartient à l'administration du ministère de la guerre ; il faut ajouter, d'ailleurs, qu'on n'a relevé contre lui que quelques propos imprudents.

L'Expédition de Madagascar

Paris, 17 novembre.

Si la Chambre vote les crédits demandés pour Madagascar, aucune atteinte ne sera portée aux unités de mobilisation.

Les troupes seront recrutées au moyen des engagements volontaires ouverts pour la durée des opérations et qu'on prévoit très nombreux, de l'infanterie de marine, des troupes de la légion étrangère et des zéphyrs ainsi que des troupes du Sénégal et du Soudan.

LES TRANSPORTS

Toulon, 17 novembre.

Nous croyons savoir que les transports de troupes et munitions pour la prochaine expédition de Madagascar ne s'effectueront pas exclusivement par des navires de l'Etat.

Le gouvernement emploiera également plusieurs steamers affrétés.

CHAMBRE

Paris, 16 novembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Lockroy.

Interpellation de Douville-Maillefeu

LA CONVERSION DU 3 0/0

M. de Douville-Maillefeu demande à interpellier le gouvernement sur la nécessité de convertir le 3 0/0 en 2 1/2, sans augmentation du capital de la Dette. (*Exclamations*)

La discussion immédiate, demandée par le ministre des finances, est ordonnée. M. de Douville-Maillefeu. — J'ai écrit déjà plusieurs fois au ministre des finances

pour lui signaler la situation de notre marché, on le 3 0/0 est au-dessus du pair.

Nayant pas reçu de réponse, je suis obligé d'interpellier pour agir constitutionnellement. Car on fait tout avec les Constitutions, et du reste, elle sont faites pour être violées. (*Rires*)

M. de Douville-Maillefeu voudrait que le président du Conseil soit toujours le ministre des finances comme sous l'ancien régime.

M. Burdeau a réduit le taux de l'intérêt de 1 0/0 en faisant une merveilleuse conversion. (*Très bien*)

Aujourd'hui, il faut songer à rembourser la dette. Je demande au ministre de nous faire connaître son opinion sur cette question.

M. de Bernis. — Vous n'avez pas gagné grand chose à changer de régime.

M. de Douville-Maillefeu. — Si, j'y ai gagné ceci : Je puis parler librement, alors que je pourrais être embastillé ou pendu. (*Rires*)

M. Poincaré monte à la tribune.

RÉPONSE DU MINISTRE DES FINANCES

M. Poincaré. — Je considère que la conversion est une option offerte aux prêteurs entre deux solutions : le remboursement du capital ou la réduction de l'intérêt. L'Etat doit convertir quand il le peut, mais actuellement il est difficile de convertir le 3 0/0 en 2 1/2, à moins de faire une conversion au-dessous du pair. (*Très bien*)

C'est l'opinion d'un financier anglais, qui ajoutait même qu'un ministre qui ferait une conversion dans de telles conditions devrait être décrété d'accusation. Je ne ferai donc pas la conversion (*Applaudissements*), car je ne veux pas être décrété d'accusation, ni pendu par M. de Douville-Maillefeu. (*Rires*)

Critique de l'incident.

M. de Douville-Maillefeu constate que le ministre est d'accord avec lui sur un point, c'est de faire la conversion quand les circonstances le permettent. Il a confiance dans le ministre des finances, quoiqu'il se soit appuyé sur l'opinion d'un Anglais. (*Rires*)

On ne peut faire la conversion actuellement en raison de la mauvaise politique du gouvernement à l'intérieur. On peut faire de la bonne politique quand on a de bonnes finances.

Voix à droite. — Et le Panama !

M. de Douville-Maillefeu. — Pourquoi parlez-vous du Panama ? Je suis certain qu'il y a très peu de malfaiteurs dans cette Chambre (*Bruits, rires*), et que s'il y en avait, ils seraient traduits devant la justice, cette justice que l'Europe nous envie.

L'orateur exprime, en terminant, l'espoir que chaque élection renforcera la gauche et l'extrême-gauche et qu'à bref délai le ministre des finances sera obligé de faire la conversion. C'est sa conclusion, il ne déposera donc pas d'ordre du jour. (*Rires*)

L'incident est clos.

Interpellation Castelin

LE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation Castelin, sur le contrôle de l'exploitation des chemins de fer.

M. Castelin développe son interpellation.

Les Compagnies des chemins de fer exploitent dans de mauvaises conditions, non seulement pour elles-mêmes, mais vis-à-vis de la nation et du public. Tout le monde est surpris de la fréquence des accidents et de la cherté des transports. Le surmenage du personnel est inquiétant. Le personnel de l'exploitation diminue de 32 0/0 pendant que celui de l'administration centrale augmente de 26 0/0.

L'orateur parle de la situation pécuniaire des employés ; il lit de nombreux documents. La Chambre n'écoute pas.

M. Castelin reproche aux Compagnies de renvoyer les agents qui font partie des syndicats.

En ce qui concerne les marchandises, la situation est tout aussi mauvaise. Le matériel des Compagnies a diminué au lieu d'augmenter, et le fonctionnement du contrôle n'est pas sans reproche.

Plusieurs voix : Concluez ! concluez !

M. Castelin. — En somme, l'exploitation des chemins de fer est défectueuse à tous les points de vue.

L

